

## **AVIS AUX PORTEURS**

Veuillez noter que les OPC domiciliés en France suivants seront soumis aux modifications mentionnées ci-dessous :

- Les annexes SFDR des fonds soumis à l'article 8 du Règlement SFDR ont été réécrites pour des raisons de clarté et de meilleure compréhension. Il convient de noter que toutes les mesures prises dans le cadre de l'exercice de réécriture n'ont qu'un but de clarification et ne sont pas destinées à affecter les caractéristiques de l'OPC ni la stratégie d'investissement durable appliquée.
- Les OPC concernés sont listés ci-dessous :

ALLIANZ ACTIONS AEQUITAS	ALLIANZ MULTI TEMPÉRÉ ISR
ALLIANZ ACTIONS EURO	ALLIANZ SECURICASH SRI
ALLIANZ ACTIONS EURO CONVICTIONS	Allianz Team
Allianz Cash Facility Fund	ALLIANZ TEAM FORMULE 1
ALLIANZ EPARGNE ACTIONS FRANCE	ALLIANZ VALEURS DURABLES
ALLIANZ EPARGNE ACTIONS MONDE	E.T.H.I.C.A.
ALLIANZ EPARGNE ACTIONS SOLIDAIRE	ALLIANZ ACTIONS EURO PME-ETI
ALLIANZ EPARGNE DIVERSIFIE	ALLIANZ SECURITE
ALLIANZ EPARGNE DURABLE	ALLIANZ RETRAITE SELECTION ACTIONS



	ALLIANZ RETRAITE SELECTION OBLIGATIONS
Allianz Euro Oblig Court Terme ISR	Allianz Actions Euro Innovation
ALLIANZ FRANCE AVENIR	ALLIANZ EPARGNE FLEXIBLE
ALLIANZ MONETAIRE	ALLIANZ EPARGNE HORIZON LONG TERME
ALLIANZ MULTI DYNAMISME	ALLIANZ EPARGNE MONETAIRE ISR
ALLIANZ MULTI EQUILIBRE	ALLIANZ EPARGNE OBLIGATIONS EURO
ALLIANZ MULTI HARMONIE	ALLIANZ EPARGNE PROFIL EQUILIBRE
ALLIANZ MULTI RENDEMENT REEL	ALLIANZ EPARGNE RENDEMENT REEL

- Nous avons également pris la décision de mettre à jour la liste d'exclusion minimum concernant le nucléaire et l'armement comme suit pour les OPC listés ci-dessous :
- a). Les armes nucléaires contenu dans le Traité de non-prolifération sont désormais autorisées ;
- b). Les entreprises tirant plus de 10 % de leurs revenus des armes, de l'équipement militaire et des services militaires ne sont plus exclues.

ALLIANZ ACTIONS AEQUITAS	ALLIANZ SECURICASH SRI
ALLIANZ ACTIONS EURO	Allianz Team
ALLIANZ ACTIONS EURO CONVICTIONS	ALLIANZ TEAM FORMULE 1
Allianz Cash Facility Fund	ALLIANZ VALEURS DURABLES
ALLIANZ EPARGNE ACTIONS FRANCE	E.T.H.I.C.A.



ALLIANZ EPARGNE ACTIONS MONDE	ALLIANZ ACTIONS EURO PME-ETI
ALLIANZ EPARGNE ACTIONS SOLIDAIRE	ALLIANZ SECURITE
ALLIANZ EPARGNE DIVERSIFIE	ALLIANZ RETRAITE SELECTION ACTIONS
ALLIANZ EPARGNE DURABLE	ALLIANZ RETRAITE SELECTION OBLIGATIONS
ALLIANZ EURO HIGH YIELD	Allianz Actions Euro Innovation
ALLIANZ FRANCE AVENIR	ALLIANZ EPARGNE FLEXIBLE
ALLIANZ MONETAIRE	ALLIANZ EPARGNE HORIZON LONG TERME
ALLIANZ MULTI DYNAMISME	ALLIANZ EPARGNE MONETAIRE ISR
ALLIANZ MULTI EQUILIBRE	ALLIANZ EPARGNE OBLIGATIONS EURO
ALLIANZ MULTI HARMONIE	ALLIANZ EPARGNE PROFIL EQUILIBRE
ALLIANZ MULTI RENDEMENT REEL	ALLIANZ EPARGNE RENDEMENT REEL
ALLIANZ MULTI TEMPÉRÉ ISR	

 La société de gestion a également décidé d'ajouter une phrase supplémentaire pour limiter à maximum 30 % de l'actif du fonds, les investissements dans des fonds cibles externes et/ou dans des fonds cibles non conformes au Règlement SFDR dans la section « Ce produit financier prend-il en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ? » pour les OPC listés ci-dessous :

ALLIANZ RETRAITE SELECTION ACTIONS



## ALLIANZ RETRAITE SELECTION OBLIGATIONS

- La mise à jour de la mesure de l'évaluation DNSH a également été revue comme suit :
  - a). l'évaluation DNSH passe désormais à un minimum de 60 % de l'actif pour l'OPC listé cidessous :
    - ALLIANZ ACTIONS EURO PME-ETI
- Nous avons ajouté une nouvelle stratégie Net Zero Align Share dans la liste des stratégies possibles pour les fonds listés ci-dessous :

ALLIANZ EPARGNE ACTIONS MONDE	ALLIANZ TEAM FORMULE 1
ALLIANZ EPARGNE DIVERSIFIE	ALLIANZ RETRAITE SELECTION ACTIONS
ALLIANZ MULTI DYNAMISME	ALLIANZ RETRAITE SELECTION OBLIGATIONS
ALLIANZ MULTI EQUILIBRE	ALLIANZ EPARGNE FLEXIBLE
ALLIANZ MULTI HARMONIE	ALLIANZ EPARGNE HORIZON LONG TERME
ALLIANZ MULTI RENDEMENT REEL	ALLIANZ EPARGNE PROFIL EQUILIBRE
ALLIANZ MULTI TEMPÉRÉ ISR	ALLIANZ EPARGNE RENDEMENT REEL
Allianz Team	



 Et enfin, nous avons décidé de mettre à jour la part d'investissement durable dans la méthodologie DNSH pour les OPC listés ci-dessous :

ALLIANZ ACTIONS AEQUITAS	ALLIANZ MULTI TEMPÉRÉ ISR
ALLIANZ ACTIONS EURO	ALLIANZ SECURICASH SRI
ALLIANZ ACTIONS EURO CONVICTIONS	Allianz Team
Allianz Cash Facility Fund	ALLIANZ TEAM FORMULE 1
ALLIANZ EPARGNE ACTIONS FRANCE	ALLIANZ VALEURS DURABLES
ALLIANZ EPARGNE ACTIONS MONDE	E.T.H.I.C.A.
ALLIANZ EPARGNE ACTIONS SOLIDAIRE	ALLIANZ ACTIONS EURO PME-ETI
ALLIANZ EPARGNE DIVERSIFIE	ALLIANZ SECURITE
ALLIANZ EPARGNE DURABLE	ALLIANZ RETRAITE SELECTION ACTIONS
ALLIANZ EURO HIGH YIELD	ALLIANZ RETRAITE SELECTION OBLIGATIONS
Allianz Euro Oblig Court Terme ISR	Allianz Actions Euro Innovation
ALLIANZ FRANCE AVENIR	ALLIANZ EPARGNE FLEXIBLE
ALLIANZ MONETAIRE	ALLIANZ EPARGNE HORIZON LONG TERME
ALLIANZ MULTI DYNAMISME	ALLIANZ EPARGNE MONETAIRE ISR
ALLIANZ MULTI EQUILIBRE	ALLIANZ EPARGNE OBLIGATIONS EURO
ALLIANZ MULTI HARMONIE	ALLIANZ EPARGNE PROFIL EQUILIBRE
ALLIANZ MULTI RENDEMENT REEL	ALLIANZ EPARGNE RENDEMENT REEL



.

Les autres caractéristiques des OPC demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'a aucun impact sur vos OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque.

La documentation règlementaire des OPC sera actualisé en conséquence à compter du 19 septembre 2025

Nous vous invitons à vous référer aux prospectus et PCD des fonds pour de plus amples informations. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social de la Société de Gestion, ou auprès à Allianz Global Investors, Succursale Française ou sur le site internet (https://fr.allianzgi.com).